

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



JEUDI 04 JUIN 2015

Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

Date de la convocation : 28 mai 2015

Nombre de conseillers en exercice :	23
A compter de la partie I	
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de conseillers représentés :	2
Nombre de votants :	19
A compter de la partie III	
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers représentés	4
Nombre de votants :	23

L'an deux mille quinze, le quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

Étaient présents : Mmes DAVID Gisèle, GAUTIER Maryvonne, MANCEAU Laurence, M. VEILLARD Roland, Adjoint, Mmes BARET Nathalie, BÉZIER Florence, BRUERRE Stéphanie, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, ROUSSELET Véronique, MM. BOITEUX Yves-Éric, BONZAMI Jean-Luc, BOURDAIS Patrice, DOREAU Jean-Sébastien, GUILMEAU Nicolas, HAMON Guénaël, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal.

Absents excusés : Mmes BARRAIS Anne-Marie, TOUPLIN Bénédicte, MM. BARRAIS Joël et FOUCHER Hervé.

Ont donné pouvoir pour l'ensemble de la séance :

- Mme Anne-Barrais BARRAIS à Mme Stéphanie BRUERRE ;
- Mme Bénédicte TOUPLIN à M. Jean-Sébastien DOREAU ;
- M. Joël BARRAIS à Mme Gisèle DAVID ;
- M. Hervé FOUCHER à M. Roland VEILLARD.

Secrétaire de séance : M. Yves-Eric BOITEUX

◆◆◆

M. LANGOUËT ouvre la séance à 20 h 30.

M. LANGOUËT informe le conseil que sont excusés et ont donné pouvoir pour l'ensemble de la séance :

- Mme Anne-Marie BARRAIS à Mme Stéphanie BRUERRE ;
- Mme Bénédicte TOUPLIN à M. Jean-Sébastien DOREAU ;
- M. Joël BARRAIS à Mme Gisèle DAVID ;
- M. Hervé FOUCHER à M. Roland VEILLARD.

Il propose de désigner M. Yves-Éric BOITEUX, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

Une conseillère municipale s'interroge sur l'absence de distinction qui est faite entre le fait de s'abstenir lors d'un vote et de ne pas participer au vote. Il sera posé la question au service juridique de l'association des maires de France.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. LANGOUËT propose de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

6 - Vie associative - Sports- Jeunesse :

- Festival de l'humour : renouvellement et remise à jour de la convention de partenariat (point abordé lors d'une prochaine séance)

L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

3 - Affaires culturelles et touristiques :

- Musée Robert Tatin : convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour la vente d'un catalogue d'exposition et d'objets dérivés au profit de Leb dans le cadre d'une exposition temporaire du 20 juin au 31 décembre 2015

8 - Intercommunalité :

- Mise à disposition de matériel : convention de prestation de services avec la communauté de communes du Pays de Craon

L'accord lui est donné à l'unanimité.

1 - AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

Objet 2015-01-06-10

Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu des articles L2122-22, L2122-23 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales

M. LANGOUËT rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

*** Délivrance et reprise des concessions de cimetière (alinéa 8, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Nom du concessionnaire	Concession	Date
803	HOUSSAY Joël	Renouvellement	11 mars 2015
804	CORMIER Hervé	Renouvellement	31 mars 2015
805	FORGET Thérèse née DEROINÉ	Renouvellement	19 février 2015
806	PÉCOT Jacques	Nouvelle	16 avril 2015
807	SAGET Bernard	Nouvelle	17 avril 2015
808	BRUCHET Georges	Nouvelle	28 avril 2015

*** Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2015-04	M. SEBY Vincent et Mme GOUABAU Marie	55 rue de Bretagne	AS n°12	310 m ²
2015-05	Consorts GAUVIN	14 rue des Acacias Route de Craon	AN n°86 AN n°87	987 m ² 50 m ²
2015-06	LEFÈVRE Nadine	21 rue des Coquelicots	AN n°270	421 m ²

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

*** Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (alinéa 4, art. L2122-22, CGCT)**

Préau Ambroise Paré - travaux d'enrobés : après consultation de plusieurs entreprises, il a été approuvé le devis de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE relatif à la réalisation de l'enrobé du préau Ambroise Paré. Cette dépense de 8.145,00 € H.T. (soit 9.774,00 € T.T.C.) sera réglée à l'opération n°376.

Matériel de sport : après consultation de plusieurs entreprises, et avis favorable de la commission Vie associative - Sports - Jeunesse du 27 mai 2015, il a été approuvé le devis de l'entreprise NERUAL relatif à l'acquisition de 5 tapis de réception au complexe de l'Oriette et d'un sautoir à la salle de Beausoleil. Cette dépense de 3.180,00 € H.T. (soit 3.816,00 € T.T.C.) sera réglée à l'opération n°317.

Sonorisation du stade de l'Oriette : après avis favorable de la commission Vie associative - Sports - Jeunesse du 27 mai 2015, il a été approuvé le devis de l'entreprise ADE Frangeul relatif à la rénovation du système de sonorisation du stade de l'Oriette. Cette dépense de 1.901,20 € H.T. (soit 2.281,44 € T.T.C.) sera réglée à l'opération n°364.

Pare-ballons : après consultation de plusieurs entreprises, et avis favorable de la commission Vie associative - Sports - Jeunesse du 27 mai 2015, il a été approuvé le devis de l'entreprise NERUAL relatif à l'acquisition d'un pare-ballons pour le 4^e terrain de football. Cette dépense de 13.248,00 € H.T. (soit 15.897,60 € T.T.C.) sera réglée à l'opération n°364.

*** Réalisation de virements de crédits (art. L2322-2, CGCT)**

M. LANGOUËT informe le conseil municipal, qu'il a procédé le 16 avril 2015, conformément à l'article L2322-2 du code général des collectivités territoriales, à un virement de crédits n°1 sur le budget principal afin de :

- compléter l'inscription budgétaire initiale de 11.000 € pour l'acquisition de l'autolaveuse du complexe de l'Oriette (opération n°313).
- disposer des crédits nécessaires pour solder le marché de la rue des Trois marchands (opération n°378) ;

	Imputation	Montant
Débit	020	3.300,00 €
Crédit	Opération 313 / compte 2188	3.000,00 €
	Opération 378 / compte 2112	300,00 €

Il a également été procédé le 28 mai 2015, dans les mêmes conditions, à un virement de crédits n°2 sur le budget principal afin de :

- compléter l'inscription budgétaire initiale de 10.000 € pour l'acquisition d'un camion benne (opération n°306) ;

- disposer des crédits nécessaires pour solder les travaux de pose des fenêtres et des stores des volets roulants du foyer des jeunes (opération n°313) ;
- disposer des crédits nécessaires pour solder les marchés de réfection des trottoirs du lotissement de la Minée III (opération n°328) ;

	Imputation	Montant
Débit	020	9.700,00 €
Crédit	Opération 306 / compte 2182	3.000,00 €
	Opération 313 / compte 2188	3.200,00 €
	Opération 328 / compte 2151	3.500,00 €

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces décisions.

Objet 2015-01-06-11 D

Personnel communal : demande de remise gracieuse de trop-perçu sur salaire

M. LANGOUËT informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la fin du congé de longue maladie dont avait bénéficié Mme Monique HÉRIVEAU jusqu'au 9 janvier 2014, cette dernière avait été placée, sur les conseils du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, par erreur, en congé de maladie ordinaire alors qu'elle aurait dû être placée en disponibilité d'office.

La situation a été régularisée à compter du 11 avril 2014. Ainsi, durant cette période, Mme Monique HÉRIVEAU a perçu un traitement indu représentant une somme de 1.805,90 €.

M. LANGOUËT précise qu'en matière de sommes indûment perçues par les agents publics, les règles de la comptabilité publique obligent l'administration qui détient une créance sur l'un de ses agents, d'exiger le reversement du trop perçu. Toutefois, l'instruction codificatrice NOR BCRZ1100057J du 16 décembre 2011 dispose que « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité locale une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation de ressources, charges de famille...).* Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public local, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement ».

Mme GARANGER se demande comment le centre de gestion explique son erreur. Il lui est répondu qu'à cette période, il y a eu un changement d'interlocuteur et que le conseil avait été donné par téléphone. Il n'existe donc pas de trace écrite de cette demande de renseignement de la part de la commune.

Vu l'instruction codificatrice NOR BCRZ1100057J du 16 décembre 2011,

Considérant le recours gracieux déposé par Mme Monique HÉRIVEAU par courrier du 10 avril 2015,

Considérant la réalité de l'erreur fautive des services administratifs de la commune,

Considérant l'importance de la dette qui en résulte ainsi que la situation familiale et financière de l'agent concerné,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention (Mme BÉZIER),

▶ **ACCORDE** une remise gracieuse de 905,90 € à Mme Monique HÉRIVEAU.

- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint de recouvrer la partie restante de la créance soit 900,00 €.
- ▶ **DEMANDE** au maire de prendre l'attache du trésorier de Cossé-le-Vivien afin de fixer un échéancier de remboursement.

2 – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

Objet 2015-02-06-06

Cadre de vie – communication : compte-rendu de la commission du 4 mai 2015

Rapporteur : Jean-Sébastien DOREAU

*** Commémoration du 8 mai 1945**

Le rassemblement s'est tenu Place du Marché le dimanche 10 mai. À cette occasion, des lectures du livre de Michel DOREAU *1939-1948 un gros bourg se raconte* ont été faites. Il a aussi été présenté l'exposition « La libération de la Mayenne - 1944 » par Mme Jocelyne DOUMEAU.

Une conférence autour de la déportation a eu lieu le vendredi 29 mai à la salle de réunion de la maison de la communauté de communes. **M. LANGOUËT** a trouvé l'intervention de **M. RENAUDIN** particulièrement intéressante. **Mme DAVID** regrette le faible nombre de participants (environ 12 personnes).

*** Soirée du 5 septembre 2015**

En marge de la projection du film en plein air dans le parc municipal, la commission propose de mettre en place des tables pour les personnes souhaitant pique-niquer. Le thème d'Atmosphères 53 étant la musique, il est proposé de retenir le film *Billy Elliot*, film britannique sorti en 2000 qui raconte l'histoire d'un jeune garçon qui préfère pratiquer la danse plutôt que la boxe en secret de son père, mineur de profession.

Mme DAVID précise qu'il n'est pas encore certain que ce film soit diffusé, car Atmosphères 53 est dans l'attente de l'autorisation du producteur.

*** Pré de Cossé**

L'information sur le fauchage différencié, l'inventaire de la faune et de la flore par M. Jarri de Mayenne Nature Environnement est programmé le 5 juin.

Par ailleurs, des panneaux d'interdiction ont été commandés avec les pictogrammes réglementaires (la proposition graphique du syndicat de bassin de l'Oudon n'a pas été retenue).

*** Jardin public**

Afin de sécuriser les promeneurs, l'abattage de quelques arbres est nécessaire. Il est aussi acté la pose d'écopièges pour lutter contre les nids de chenilles processionnaires.

M. BOITEUX souhaite que de nouveaux arbres soient plantés en compensation de ceux qui sont abattus.

*** Étang de Bel-Air**

La fragilité des berges a entraîné la chute d'un arbre dans l'étang et 3 autres menacent de s'effondrer. Il est proposé de procéder à la plantation d'arbres sur l'autre berge à l'automne prochain.

*** Foire commerciale**

La foire commerciale se tiendra les 12 et 13 septembre prochains. **M. LANGOUËT** ajoute que la présence des élus au stand de la commune est souhaitable puisque ces instants permettent de dialoguer avec les habitants, d'expliquer les actions menées, les projets en cours, et, le cas échéant, de recueillir les *desiderata* des habitants.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.
- ▶ **APPROUVE** les propositions de la commission.

3 – AFFAIRES CULTURELLES & TOURISTIQUES

Objet 2015-03-06-06

Affaires culturelles et touristiques : compte-rendu de la commission du 23 avril 2015

Rapporteur : Maryvonne GAUTIER

*** Musée Robert Tatin : Nuit des musées**

La Nuit des musées s'est déroulée dans la nuit du 16 au 17 mai. Malgré le week-end de l'Ascension et une météo fraîche, 1.234 personnes ont visité le site, plaçant ainsi le musée parmi lieux les plus visités de la région des Pays de la Loire.

M. BOURDAIS dit qu'il serait intéressant de savoir d'où sont originaires les visiteurs lors de la Nuit des musées. Il lui est répondu que cela serait pertinent mais qu'il conviendrait d'être plus nombreux pour gérer les entrées.

*** Musée Robert Tatin : signalisation routière**

Suite à une rencontre avec Sylvain GARNIER, référent sécurité routière au conseil départemental, quelques panneaux vont être reposés et/ou remplacés, notamment celui de la route de Laval (à proximité du lycée agricole).

Une réflexion peut s'engager plus globalement avec Mayenne Tourisme pour définir un projet réalisable sur le mandat pour rendre le musée plus facilement accessible.

*** Fête de la musique**

Elle se déroulera la soirée du vendredi 19 juin de 19 h à 2 h du matin. Le planning de passage des 14 groupes et leurs lieux d'installation a été défini en lien avec les services techniques.

La commission propose que, sur demande des groupes de musique, les indemnités kilométriques soient fixées à 0,25 € / km pour véhicule de 5 CV ou 0,32 € / km pour véhicule de plus de 5 CV soient remboursées sur présentation de la carte grise et d'un RIB.

*** Les Nuits de la Mayenne : spectacle au théâtre de verdure le 17 juillet 2015**

ERDF (mécène et partenaire du festival) fera son repas à Cossé-le-Vivien dans le cadre d'une formule sous barnum. Mayenne Culture communiquera sur la possibilité de se restaurer chez les professionnels locaux.

Selon la météo, la décision de repli dans la salle du FCC sera prise le 15 juillet au matin et nécessitera 4 à 6 bénévoles pour le montage des gradins.

*** Musée Robert Tatin : financement participatif**

M. LANGOUËT rappelle qu'un projet de mécénat participatif est en cours jusqu'au 30 juin. À ce jour, il a été récolté 5.602 € sur les 10.000 € escomptés. Le maire demande à chaque conseiller d'activer ses réseaux pour faire connaître ce projet original et parvenir à l'objectif fixé pour :

- restaurer l'Allée des géants ;
- créer un nouveau film de présentation du site.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.
- ▶ **APPROUVE** les propositions de la commission.

Objet 2015-03-06-07 D

**Musée Robert Tatin : application du tarif réduit pour les détenteurs d'un billet
du festival de l'humour**

Mme GAUTIER, adjointe, informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 16 avril dernier avec les responsables associatifs des Embuscades qui souhaitent des liens plus étroits entre le festival de l'humour et le musée Robert Tatin.

Ainsi, il est proposé que sur la présentation d'une entrée achetée aux Embuscades donne droit à une entrée au tarif réduit au musée Robert Tatin de la veille de l'inauguration du festival jusqu'au lendemain de la clôture de celui-ci, qui a lieu du 19 septembre au 10 octobre 2015.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, M. BOITEUX ne prenant pas part au vote,**
- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
 - ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet 2015-03-06-08 D

**Musée Robert Tatin : convention de mise à disposition de personnel et de
locaux pour la vente d'un catalogue d'exposition et d'objets dérivés au profit de
Leb dans le cadre d'une exposition temporaire du 20 juin au
31 décembre 2015**

Mme GAUTIER, adjointe, rappelle au conseil municipal qu'une exposition temporaire consacrée aux œuvres de Jean-Yves LEBRETON dit « Leb » se tiendra au musée Robert Tatin du 20 juin au 31 décembre 2015. A cette occasion, l'artiste souhaite pouvoir vendre un catalogue d'exposition, des cartes postales et un CD-Rom.

Pour ce faire, il est proposé de mettre gratuitement à disposition le personnel communal et les locaux du musée Robert Tatin pour procéder à la vente de ces objets au profit de l'artiste le temps de l'exposition temporaire.

Il est précisé que :

- la totalité du coût et des frais liés à la conception et à la réalisation de ces produits est à la charge de Monsieur Jean-Yves LEBRETON ;
- Monsieur Jean-Yves LEBRETON demeurera seul responsable de la qualité des produits. En cas de malfaçon aucune réclamation ne pourra être adressée à la commune de Cossé-le-Vivien ;
- Monsieur Jean-Yves LEBRETON déterminera la quantité de chaque produit qu'il souhaite réaliser et mettre en dépôt au musée Robert Tatin ;

- Monsieur Jean-Yves LEBRETON demeurera propriétaire de l'ensemble de ces produits et en percevra la totalité des bénéfices ;
- une caisse particulière sera dédiée à l'encaissement de ces ventes (les recettes de ces ventes sont donc indépendantes de la régie du musée) ;
- un inventaire sera dressé avant la mise en vente des produits dans la boutique du musée ainsi que des invendus à la fin de l'opération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **ACCEPTE** la proposition formulée ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer la convention correspondante et tout document relatif à cette opération.

4 – AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

Conseil municipal des jeunes : compte-rendu de la réunion du 30 mai 2015

Rapporteur : Laurence MANCEAU

*** Opération « Nettoie ta ville »**

L'affiche et le bulletin d'inscription seront réalisés par des conseillers jeunes. L'article de *l'Ami cosséen*, celui destiné aux sites internet des écoles ainsi que le message du panneau lumineux seront réalisés par les élus.

*** Projet de City-stade : informations**

L'emplacement du City Stade choisi par la commission Sport et Vie associative est le site de l'Oriette.

*** Durée du mandat au conseil municipal des jeunes**

Il est rappelé les nouvelles modalités déjà évoquées, l'élection du début d'année scolaire concernera uniquement les CM1 et 6^{ème} de chaque établissement. Ils seront élus pour 2 ans.

*** Invitation au prochain conseil municipal**

Les élus du conseil municipal des jeunes sont invités à assister à la séance du conseil municipal du 2 juillet 2015.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

Projet éducatif territorial : comptes-rendus de la réunion du 11 mai 2015 et du comité de pilotage du 26 mai 2015

Rapporteur : Laurence MANCEAU

Après de longs échanges au sein de la commission, les objectifs et les valeurs proposés dans le projet éducatif territorial (PEDT) sont les suivants :

- vivre ensemble ;
- laïcité ;
- respect ;
- autonomie ;
- solidarité ;
- accessibilité.

Suite à la discussion en commission, le comité de pilotage (COFIL) du PEDT a été réuni le 26 mai dernier et il a été rappelé la démarche de travail :

- rédaction d'un pré-projet ;
- consultations des agents communaux du restaurant scolaire, des TAP, de la garderie ;
- consultations des enseignants et des parents d'élèves ;
- fixations des objectifs politiques ;
- rédaction d'un projet définitif soumis au COFIL

Ainsi, à partir de ce document, chaque membre présent (après un travail en groupe) a pu apporter des annotations et des corrections. Ce travail a été suivi d'un temps d'échange et de dialogue pour que le document finalisé convienne à tous. Les valeurs et les principes listés ci-dessus sont partagés.

Enfin, ce projet a été lu lors de la réunion APEL - OGEC de l'école Sainte-Marie le 2 juin dernier. Il le sera également au prochain conseil des écoles Jean Jaurès le 8 juin 2015 mais ne pourra faire l'objet d'aucune modification.

Une commission Affaires scolaires et périscolaires aura lieu le 24 juin pour finaliser le PEDT avant sa validation définitive lors du conseil municipal du 2 juillet 2015.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.
- ▶ **APPROUVE** les propositions de la commission.

Objet 2015-04-06-11

Restaurant scolaire : compte-rendu des différentes réunions de bilan avec les communes, les centres de loisirs, les écoles Jean Jaurès, l'école Sainte-Marie et le collège Saint-Joseph

Rapporteur : Laurence MANCEAU

Ces dernières semaines, après la validation du bilan du restaurant scolaire et des tarifs pour l'année scolaire prochaine lors de la dernière séance du conseil municipal, des réunions se sont tenues avec les directeurs d'établissements scolaires de Cossé-le-Vivien, les parents d'élèves et les maires des communes livrées par la cuisine centrale.

Ces réunions ont permis d'expliquer à nouveau le fonctionnement du service et d'entendre les remarques des usagers. Ces éléments seront repris dans le cadre d'une plaquette actuellement en cours de rédaction.

*** Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2015 : écoles Jean Jaurès**

En vue du conseil d'école du 8 juin 2015, les parents d'élèves ont distribué un questionnaire portant sur le restaurant scolaire, la garderie et les TAP.

Il a été abordé les points suivants :

- Il existe un substitut de porc pour les familles le souhaitant ;
- Les moyens humains actuellement déployés pour l'encadrement des enfants semblent insuffisants pour les directrices et les parents. La commune rappelle que le nombre d'adultes pourrait être augmenté mais, afin de conserver un bilan financier satisfaisant, une hausse du prix du repas serait inévitable ;
- Les avertissements liés à la charte de vie ne sont pas toujours transmis par l'enfant aux parents. Il est rappelé qu'un courrier d'information est envoyé aux parents au 3^e avertissement. Le responsable du restaurant scolaire reste à la disposition des familles pour échanger avec elles.

- Le responsable du restaurant scolaire est en charge du contenu de l'assiette, de coordonner l'accompagnement du repas et la gestion de la pause méridienne ainsi que le respect de la charte de vie tandis que la gestion des ressources humaines incombe au directeur général des services.
- Il n'existe pas sur la pause méridienne de taux d'encadrement réglementaire. La commune veille cependant à mettre en place un nombre d'adultes permettant aux enfants d'être en sécurité.

*** Compte-rendu de la réunion du 26 mai 2015 : communes d'Astillé, Cosmes, Courbeville et Saint-Poix et centres de loisirs de ces communes**

Il a été abordé les points suivants :

- Le portage des repas est évoqué, la livraison de 10 ou 20 repas a le même coût, il est plus équitable d'avoir un forfait, les communes doivent trouver des solutions pour refacturer aux autres utilisateurs (accueil de loisirs, ADMR) ;
- A partir de septembre 2015, pour les communes d'Astillé et Courbeville, l'accueil de loisirs du mercredi aura lieu à Courbeville et pendant les vacances scolaires (1^{re} semaine) à Astillé ;
- Le repas ADMR comprend 8 composants et correspond à un repas du midi pour 5,93 € ;
- Le responsable du restaurant scolaire estime que les enfants mangent beaucoup mieux et le gaspillage est limité. Il reste disponible pour expliquer le contenu des préparations ;
- Le travail avec les fournisseurs locaux est apprécié ;

*** Compte-rendu de la réunion du 3 juin 2015 : école Sainte-Marie et collège Saint-Joseph**

Il a été abordé les points suivants :

- Le directeur de l'école Sainte-Marie se dit satisfait de la qualité des repas et des personnels de cuisine et de surveillance de cour ;
- Des rappels ont été effectués en ce qui concerne le complément de féculents du côté du collège Saint-Joseph. Si l'accompagnement est un légume, il est proposé un féculent (riz, pâtes, blé, ...) en quantité inférieure au légume servi ;
- La charte de vie du restaurant scolaire est tout à fait satisfaisante à l'école Sainte-Marie ;
- Le travail avec les fournisseurs locaux est apprécié ;
- La visite de la cuisine centrale a donné satisfaction et les participants souhaitent renouveler l'opération ;
- L'école Sainte-Marie, l'école Saint-Joseph d'Astillé et le collège Saint-Joseph remercient la commune pour son concours à l'opération « Bol de riz » ;
- Le travail mené avec les délégués self du collège a été très intéressant et a permis de proposer deux repas à thème auxquels ils ont participé (composition du menu, service et animation du repas). L'équipe du restaurant est très satisfaite de ces actions ;
- Le responsable du restaurant scolaire indique que l'année 2014 a été positive tant au niveau budget que de la qualité du travail (équipement, produits locaux, gamme plus étoffée de recettes avec par exemple l'introduction de la salade fraîche).

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.
- ▶ **APPROUVE** les propositions de la commission.

5 – URBANISME – EAU & ASSAINISSEMENT

Objet 2015-05-06-12 D

Effacement de réseaux – Rue de la Libération et rue de l'Huilerie : convention de mandat avec le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Mayenne (SDEGM)

M. VEILLARD, adjoint, présente au conseil municipal l'estimation sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue de la Libération et de la rue de l'huilerie.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement « comité de choix » et le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

* Réseaux d'électricité

Estimation H.T. du coût des travaux	Maitrise d'œuvre (MO) (4 %)	Prise en charge par le SDEGM (35 % des travaux)	Participation de la commune (65 % des travaux + MO)
250.000,00 €	10.000,00 €	87.500,00 €	172.500,00 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 35 % du montant H.T., selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune. La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par le SDEGM.

* Réseaux de télécommunication - Option A

Estimation T.T.C. des travaux de génie civil	Maitrise d'œuvre (MO) (4 %)	Participation du SDEGM (0 % des travaux)	Participation de la commune (100 % des travaux + MO)
50.000,00 €	2.000,00 €	0 €	52.000,00 €

Dans le cadre de cette option la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures de télécommunication. A ce titre, elle est éligible au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation du SDEGM (0 %).

Il est précisé que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur France-Télécom. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux. Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** le projet et accepte de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne sous forme de fonds de concours.
- ▶ **PRÉCISE** que les travaux d'électricité estimés à 172.500,00 € seront réglés au compte 2041511 de l'opération n°371 au budget primitif 2015.
- ▶ **PRÉCISE** que les travaux de génie civil des réseaux de télécommunication estimés à 43.667,00 € seront réglés au compte 21534 de l'opération n°371 au budget primitif 2015.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention de mandat entre le SDEGM et la commune.

6 – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - JEUNESSE

Objet 2015-06-06-05

Foyer des jeunes : compte-rendu de la réunion du 24 avril 2015

Rapporteur : Joël BARRAIS

Tout d'abord, un nouveau point a été fait sur la sécurité au foyer. Suite aux réparations, une fenêtre et un volet ont de nouveau été cassés. La mairie a déposé plainte. Le maire a insisté sur le fait que si l'on connaît des personnes faisant des dégradations, il serait préférable de citer les noms.

Il a donc été remis en cause le problème de digicode. La clé serait certainement la meilleure solution pour éviter que le code se divulgue. Des clés pourraient alors être à disposition chez certaines personnes du foyer.

Le deuxième point abordé est la propreté du foyer. La municipalité a rappelé que le nécessaire pour entretenir les locaux a été fourni et qu'il convenait de maintenir cet endroit propre dans la mesure où il s'agit d'un lieu public, laissé à disposition des membres du foyer afin de se retrouver ensemble.

Suite à cela, un troisième point a été évoqué concernant les soirées faites au foyer. L'idée de désigner des « responsables de soirées » a été soumise.

Le dernier point évoqué est le règlement intérieur du foyer qui n'a pas été remis à jour depuis plusieurs années.

En fin de réunion, il a également été question de faire une liste exhaustive des membres du foyer et quelques idées de projets ont pu voir le jour et feront objet de discussions.

L'ensemble de ces propositions seront discutées avec tous les membres lors de l'assemblée générale du foyer.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 2015-06-06-06

Commission Vie associative – Sports – Jeunesse: compte-rendu de la réunion du 27 mai 2015

* City stade

Suite à la visite sur les différents terrains envisagés, la commission propose l'aménagement du futur City-stade au complexe de l'Oriette entre l'arrière des tribunes et la maison de l'enfance.

* Forum des associations

La commission propose que le 2^e forum des associations se tienne le samedi 5 septembre de 10 h à 15 h.

Le Conseil Municipal,

▶ **APPROUVE** les orientations de la commission.

7 – FINANCES – BÂTIMENTS

Objet 2015-07-06-20 D

Salle du FCC et salle Saint-Exupéry : réalisation d'un audit énergétique et demande de subvention à l'ADEME

M. LANGOUËT expose au conseil municipal que le GAL Sud Mayenne, suite au renouvellement de l'adhésion de la commune au contrat en énergie partagée, est à même de porter des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Il est proposé de réaliser 1 audit énergétique pour la salle du F.C.C. (en amont du projet de rénovation complète des locaux) et pour la salle Saint-Exupéry dans la mesure où il est envisagé de remplacer le système de chauffage, jugé peu efficace et consommateur d'énergie.

Ces études peuvent être subventionnées à hauteur de 50 % par l'ADEME. De plus, dans le cadre des opérations de rénovation énergétique, la commune peut bénéficier d'une aide forfaitaire du conseil régional de 80 € par m² et d'une aide à l'investissement de 55 % (plafonné à 20.000 €) dans le cadre du programme européen Leader.

Cette dépense d'audit est donc indispensable pour déclencher dans un second temps des demandes de subventions pour des rénovations conséquentes et coûteuses.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES EN € H.T.		RECETTES	
Audit énergétique – Salle du FCC	1.454,00 €	ADEME (50 %)	1.384,00 €
Audit énergétique – Salle Saint-Exupéry	1.314,00 €	Autofinancement COSSE-LE-VIVIEN (50 %)	1.384,00 €
TOTAL	2.768,00 €	TOTAL	2.768,00 €

Vu l'avis de la commission Vie associative - Sports - Jeunesse du 27 mai 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ **ACCEPTE** cette proposition.

▶ **APPROUVE** le projet présenté.

▶ **ARRÊTE** le plan de financement exposé ci-dessus.

▶ **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 1.384,00 € auprès de l'ADEME.

8 – INTERCOMMUNALITÉ

Objet 2015-08-06-04 D

Mise à disposition de matériel : convention de prestation de services avec la communauté de communes du Pays de Craon

M. VEILLARD, adjoint, expose au conseil municipal qu'afin d'organiser la distribution et le prêt du matériel intercommunal (tentes de réception, grilles, barrières, chaises, tables, ...) destiné à être mis à disposition des communes et des associations du territoire de la communauté de communes, il convient d'établir une convention de prestation de services avec les communes qui auront à réaliser ledit service et d'en préciser les modalités de distribution (départ/retour) et de prêt de ce matériel

La compensation financière est calculée sur la base d'un forfait de 2 h (intégrant les charges de personnel) multiplié par le nombre de distribution validé.

Ce forfait de 2 h est égale à 2 fois le taux horaire fixé à 26 €, soit un forfait de 2 h à 52 €. Il sera revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de 1,50 % par an (la 1^{re} revalorisation intervenant au 1^{er} janvier 2016). Le forfait de 2 h comprend l'enlèvement et la restitution, quelque soit le nombre et la nature du matériel prêté.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, Mme GARANGER ne prenant pas part au vote,

- ▶ **ACCEPTÉ** la proposition formulée ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer la convention correspondante et tout document relatif à ce dossier.

9 – QUESTIONS DIVERSES

M. Yves-Éric BOITEUX
Secrétaire de séance

La séance est levée à 22h55.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint ABSENT Procuration à Gisèle DAVID	M. FOUCHER Hervé, Adjoint ABSENT Procuration à Roland VEILLARD
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie ABSENTE Procuration à Stéphanie BRUERRE
Mme BÉZIER Florence	Mme BRUERRE Stéphanie	Mme DION Annaïck
Mme GARANGER Marie-Françoise	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte ABSENTE Procuration à Jean-Sébastien DOREAU
M. BOITEUX Yves-Éric SECRÉTAIRE DE SÉANCE	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas	M. HAMON Guénaël
M. LUTELLIER Raymond	M. PIVÈNE Pascal	